

## **ORIENTATIONS POLITIQUES**

### **EXERCICE 2007**

Le Secrétariat vous présente aujourd'hui les orientations politiques de l'exercice 2007. Ceci permettra à l'activité de restauration, aux sections culturelles, sportives et aux associations de construire leur budget pour une présentation globale devant la séance plénière en novembre 2006. Depuis 2000, le Secrétariat des élus présente les orientations politiques dans un souci de transparence et de compréhension pour la construction du budget.

La création de la société anonyme, décidée par la Direction et le gouvernement, ne donne aucune garantie sur l'évolution de la masse salariale. La logique de groupe, étant la base de la nouvelle articulation, pourrait conduire à une diminution de la Masse Salariale Brute Imposable (MSBI).

L'incertitude, à la fois de l'environnement économique et des choix stratégiques d'Aéroports de Paris, nous impose une très grande rigueur et prudence lors de la construction budgétaire du Comité d'Entreprise. Nous prendrons comme référence la MSBI 2005 pour établir le budget de l'exercice 2007.

Pour la construction du budget, le Secrétariat se projette à périmètre constant en intégrant les paramètres de la nouvelle convention triennale signée en 2005.

Le principe d'un Comité d'Entreprise unique qui renvoie à la notion d'unicité est un fondement auquel sont attachés les salariés et les organisations syndicales d'Aéroports de Paris. Nous nous inscrivons sur du long terme et, de ce fait, nous continuons à nous imposer une gestion rigoureuse qui devrait nous permettre d'atteindre le point de sortie fixé. Comme en 2006, le budget 2007 sera présenté en équilibre en recourant éventuellement au fonds de réserves, méthode utilisée depuis 1994.

Nous continuons à affirmer auprès des agents d'Aéroports de Paris :

1. les valeurs défendues par un Comité d'Entreprise ;
2. ses prérogatives dans le domaine de l'économie, de la formation professionnelle et de l'égalité professionnelle et du logement ;
3. son rôle revendicatif : notamment en ce qui concerne la masse salariale, produit des effectifs et des salaires ;
4. son rôle social en matière d'accessibilité aux différentes activités pour TOUS.

5. La séparation des budgets des restaurants et des activités sociales est le postulat incontournable. Pour l'exercice 2007, nous poursuivons l'établissement d'un budget de fonctionnement distinct du budget activités sociales.

Notre politique d'une meilleure communication auprès des agents d'Aéroports de Paris sera renforcée et développée, grâce aux nouveaux moyens de communication.

L'information, la réflexion et la transparence avec les différentes commissions du Comité d'Entreprise et les organisations syndicales restent nos priorités pour assurer et développer la pérennité du Comité d'Entreprise.

Ces principes constituent les fondements de nos orientations que nous vous proposons aujourd'hui.

## **BUDGET RESTAURANTS**

Maintien de la composition actuelle du plateau

1<sup>ère</sup> formule:

- un plat garni + légumes à volonté
- deux petites assiettes à choisir entre hors d'œuvre, fromage ou dessert
- une salade verte
- un petit pain individuel et/ou du pain tranché à volonté

2<sup>ème</sup> formule:

- cinq petites assiettes
- salade verte
- un petit pain individuel et/ou du pain tranché

3<sup>ème</sup> formule

- deux sandwiches + un fruit + un gâteau sec
- un sandwich + deux fruits + un gâteau sec

Cette 3<sup>ème</sup> et nouvelle formule, introduite au restaurant des Installations Terminales serait étendue à l'ensemble des restaurants du personnel pour permettre aux convives qui le souhaitent de se restaurer selon cette formule.

Le restaurant de CDG 2A, devrait ouvrir pour la fin de l'année 2007. Dans cette perspective nous devons appréhender toutes les dispositions techniques et administratives pour réaliser cette ouverture dans les meilleures conditions.

Selon l'étude de faisabilité votée en séance Plénière du 9 décembre 2004, nous procéderons à l'embauche de 41 salariés en production, et de 2 salariés pour la partie administrative.

Nous intégrerons dans notre approche toute la partie petit matériel (plateaux, assiettes, cuillères...) pour chaque convive, le besoin supplémentaire de caisses cafétérias et de machines à café.

Sur le plan budgétaire, les postes de la masse salariale, des denrées et des frais généraux feront l'objet d'une attention et un suivi particulier dans le cadre du contrôle de gestion.

La qualité de notre prestation est reconnue, de plus le prix du repas et notre gestion rigoureuse sont de réels atouts.

Nous continuons à revendiquer l'égalité de traitement entre les actifs, les pré-retraités et les retraités pour l'accès aux restaurants gérés par le Comité d'Entreprise, à tarif unique.

Nous poursuivrons notre action dans la validation des acquis professionnels pour les personnels des restaurants du Comité d'Entreprise.

Un effort supplémentaire, dans la formation des jeunes, sera poursuivi et portera plus particulièrement sur les métiers de bouches.

Le Comité d'Entreprise relevant du secteur de l'économie sociale nous a permis de nous inscrire dans "la semaine du développement durable et solidaire" ainsi que dans "la semaine du goût".

Ces deux initiatives nous ont permis d'innover et d'introduire de nouveaux produits issus de l'agriculture bio et du commerce équitable permettant à nos personnels de mettre en valeur leur savoir faire et leur professionnalisme.

Nous proposons de recourir de manière plus fréquente à ces produits en laissant le choix aux convives de consommer ou non ces aliments.

Pour 2007, nous souhaitons renouveler ces deux expériences, qui permettent de consommer autrement et de manière responsable.

## **BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU COMITE d'ENTREPRISE**

La création de la société anonyme Aéroports de Paris permet au Comité d'Entreprise de bénéficier d'un budget de fonctionnement (0,2% de la MSBI) distinct du budget activités sociales, culturelles et sportives (1,65% de la MSBI). La loi impose la séparation comptable et des flux. En 2006, après un retour d'expérience de cinq mois le Secrétariat vous propose de dédier un poste au suivi comptable de ce budget d'une part pour veiller à cette obligation et d'autre part pour stabiliser la charge de travail. La prise en charge de la masse salariale se ferait sur le budget de fonctionnement.

Le Secrétariat suggère qu'une formation sur les modalités, les règles et les obligations qui régissent le fonctionnement d'une société anonyme soit proposé aux élus qui le souhaitent, et que le coût soit affecté sur le 0,2% de fonctionnement.

## **BUDGET ACTIVITES SOCIALES, CULTURELLES et SPORTIVES**

Pour la construction du budget 2007, le Secrétariat prendra comme référence la Masse Salariale Brute Imposable 2005, sans faire de projection sur la Masse Salariale Brute Imposable 2007 par prudence, compte tenu des choix politiques de la Direction d'Aéroports De Paris. Chaque section et association devra présenter son budget au Secrétariat pour examen et arbitrage.

Le Secrétariat suivra avec une attention toute particulière l'évolution du projet d'aménagement de locaux destinés aux activités sociales de CDG. Ce dossier a été présenté au Comité d'Arbitrage des Investissements (CAI) et le Secrétariat réaffirme sa volonté pour que la Direction des Ressources Humaines d' Aéroports de Paris ait la responsabilité unique de la maîtrise d'ouvrage.

Ce projet se décompose en deux phases : une première avec un aménagement du niveau bas de restaurant du personnel 7520, et une seconde avec la construction d'un nouveau bâtiment. Parallèlement, le Secrétariat poursuivra sa réflexion sur une meilleure synergie des différents services du Comité d'Entreprise avec pour objectif d'harmoniser les principes de fonctionnement et d'accueil du public.

La construction du nouveau bâtiment à CDG accompagnée de l'ouverture du nouveau restaurant devrait nous conduire à engager une réflexion sur une adaptation d'organisation du Comité d'Entreprise afin d'optimiser les moyens entre Orly et Roissy.

## **ACTIVITE ENFANCE**

Le Secrétariat réaffirme le principe que TOUS les enfants de salariés d' Aéroports de Paris puissent partir en vacances.

L'organisation administrative du Service Enfance d'Orly et de Roissy ne changera pas. Le retour d'expérience sur la nouvelle organisation des séjours de vacances depuis 2002 conforte cette orientation. La participation croissante des enfants à ces activités en est la preuve. Cette réorientation des missions du service vers des fonctions de contrôle plus que d'organisateur pour les séjours de vacances, le cahier des charges et le projet pédagogique seront maintenus et réaffirmés. Le changement d'organisation des séjours implique des modifications dans les modalités de fonctionnement du service. La Commission Enfance continuera à jouer pleinement son rôle dans cette nouvelle articulation du service.

Une Charte définissant les droits et devoirs de chacun a été élaborée par le service Enfance en collaboration avec la commission et le Secrétariat.

Le spectacle de fin d'année et le choix d'un jouet sont maintenus. Comme en 2006, dans les catalogues, nous proposerons aux enfants le choix entre un jouet ou un abonnement à une revue. Conformément aux orientations un effort particulier sera porté sur le choix du spectacle de fin d'année.

Conformément au projet pédagogique, les Centres de loisirs ont connu, une fois de plus, une augmentation de fréquentation. Ceci constitue un point très positif en termes d'optimisation des locaux.

Nous poursuivrons la recherche de partenariats avec d'autres Comités d'Entreprise.

Le système de pré inscriptions permet d'adapter nos moyens à la demande.

Dans le cadre de la préservation du patrimoine, et conformément à l'étude réalisée en 2003, nous continuerons de réaliser les différents travaux préconisés pour l'entretien des Centres de loisirs (maintenance préventive et curative).

Pour atteindre ces objectifs, le Secrétariat propose d'utiliser les excédents cafétérias pour d'une part, poursuivre et renforcer sa politique sociale en direction de l'enfance et d'autre part, financer les travaux de maintien du patrimoine.

## **ACTIVITES ADULTES**

Le Secrétariat continuera à accentuer le rôle et l'implication du Comité d'Entreprise dans le secteur du tourisme social et solidaire.

Le CE collabore déjà avec un certain nombre d'organismes du tourisme social dans le cadre de l'organisation d'activité du Service Adulte (Arvel, Ucpa, Invac, Touristra...). Renforcer et confirmer nos partenariats dans le secteur du tourisme sociale et solidaire fera parti de nos priorités.

La politique engagée sur les quotients familiaux, qui permet aux salariés de partir à moindre coût en fonction de leur revenu, sera poursuivie.

En ce qui concerne les Vacances Familiales, le principe de subvention reste inchangé : une semaine l'hiver et deux semaines l'été. Le Secrétariat propose qu'un effort supplémentaire soit consenti sur les destinations proposées par les organismes de tourisme social. Cette orientation permettrait au Comité d'Entreprise, à la fois de subventionner un peu plus les séjours, et de contribuer à notre responsabilité éthique et social en matière de tourisme.

Face à l'adhésion croissante des salariés, nous proposons de maintenir et développer les modalités de mise en place pour favoriser la pratique du camping.

Le partenariat avec le CCE Air France relatif au domaine de Lassy est maintenu et l'accès, désormais, ouvert aux retraités.

Le Secrétariat propose de maintenir le même principe pour les sections Neige et Croisière Fluviales en matière de subvention des séjours (60% Comité d'Entreprise / 40% agent), et réaffirme le principe du périmètre constant sans augmentation de budget.

Pour la section Plongée, des critères d'attribution de voyage ont été arrêtés avec leur bureau afin d'assurer la maîtrise de leur budget.

L'activité de ces sections contribue à proposer un choix alternatif et complémentaire dans l'offre de séjours dans le respect des règles et principes du Comité d'Entreprise.

Le redéploiement du budget des Voyages Actifs et Retraités sur des séjours de proximité et des destinations de séjours de courte durée sera poursuivi.

L'adhésion des salariés aux week-ends et circuits de proximité proposé par le CE n'est pas au rendez vous. Face à ce constat le Secrétariat vous propose de réaffecter l'effort consenti sur cette activité sur des séjours de proximité (ex : Center Parc).

L'activité « voyages actifs et retraités » devra intégrer le principe du tourisme social, un pourcentage équilibré entre le secteur social et marchand devra s'opérer. Dans les propositions de voyages 2007 le Comité d'Entreprise proposera une destination relevant du tourisme de développement durable et équitable.

Il est proposé d'organiser un voyage pendant les périodes de vacances scolaires de Printemps 2007.

Pour les séjours "pieds dans l'eau" le Secrétariat propose la possibilité pour des couples avec des enfants non scolarisés de pouvoir s'inscrire à ces séjours. Cette orientation répondra à une demande croissante sans incidence budgétaire (enfant non pris en charge).

Pour l'organisation de tous les voyages, un accompagnateur de l'organisme retenu devra être compris dans la proposition afin que leur responsabilité soit pleine et entière et sur certaines destinations identifiées un accompagnement CE pourra être assuré après accord du Secrétariat.

Le Comité d'Entreprise continuera de soutenir les associations pour les handicapés sur un plan financier et organisationnel dans le choix de leurs prestations et activités.

Le Secrétariat propose que l'adhésion aux sections passe de 16 € à 18 € ; soit la première hausse depuis l'année 2000.

Sur le plan social, le Comité d'Entreprise attribue des allocations de frais de garde et d'entretien (AFG/AFE) à des salariés d'Aéroports de Paris. Ces allocations du Comité d'Entreprise figurent sur les bulletins de salaires. Nous vous proposons d'affecter l'enveloppe actuellement consacrée aux AFG /AFE au Chèque Emploi Service Universel. Parallèlement, conformément aux procédures engagées avec les Assistantes Sociales d'Aéroport de Paris, nous mettrons en œuvre le dispositif du Chèque Emploi Service Universel au titre des Aides Familiales. Ce dispositif, validé par les confédérations syndicales, permet de soutenir socialement les familles, en garantissant les emplois et les salaires des salariés du secteur et en offrant des réductions d'impôt aux bénéficiaires.

## **ACTIVITES CULTURELLES**

Nous poursuivons notre politique dans les domaines des sorties culturels, avec journées à thème, des expositions ponctuelles, la vente des cartes d'accès aux musées, répondant ainsi aux attentes du personnel.

Sur Roissy, le projet d'implantation de la médiathèque dans le niveau bas du bâtiment 7520 est en cours ; son ouverture est prévue en 2007. En 2004, la Direction nous avait accordé une enveloppe de 28 000 € pour le mobilier de la médiathèque, celle-ci sera reportée sur le budget investissements 2007.

Le Comité d'Entreprise continuera à subventionner en moyenne quatre spectacles par mois – avec pendant la période de juillet/août une subvention des abonnements théâtre, danse, musique – nous poursuivrons également notre démarche d'abonnements auprès des théâtres de banlieue et, comme chaque année, le Service culturel proposera une subvention sur les carnets cinéma.

Le principe de subvention pour les soirées de fin d'année est maintenu ainsi que la recherche de nouvelles propositions et de nouveaux partenaires afin de diversifier l'offre et de renforcer l'esprit de convivialité collective et d'Entreprise. Le Comité d'Entreprise propose de continuer en 2007 l'effort consenti depuis 2005 en direction des soirées collectives. Nous vous proposons que ces soirées collectives soient subventionnées à hauteur de 55% et les soirées individuelles à hauteur de 45%.

Les animations autour de la médiathèque (livre, BD, lecture publique, conteur, dédicaces, atelier d'écriture ...) continueront à être développées ainsi que des initiatives en relation avec les journées à thème des restaurants (cuisine poissons, viandes, bio, commerce équitable, fête de la musique...)

Le Service culturel organisera une « journée portes ouvertes » en octobre afin de valoriser et faire connaître l'ensemble des activités proposées par le Comité d'Entreprise.

Pour les sections culturelles et les associations, le suivi des adhérents est placé sous la responsabilité du Directeur du Service Culturel. Depuis 2000, le tarif d'adhésion des sections loisirs et culture n'ayant pas augmenté, le Secrétariat des élus propose une augmentation de 2 € pour toutes les sections et les médiathèques, passant ainsi de 16 € à 18 € pour les sections et de 23€ à 25 € pour les médiathèques.

Notre participation au Carrefour des Passions au mois de mai 2006 a permis de créer une synergie avec d'autres comités d'entreprise. Pour la prochaine fois, la recherche de nouveaux comités sera engagée au cours de l'année 2007 afin de permettre de développer de nouvelles coopérations inter - comités d'entreprise (Banque de France, CRE RATP, SNECMA, RE-NAULT Rueil, Le Monde ...) ayant participé au Carrefour des Passions, afin de développer des expositions, des activités (écriture, danses, chants, musique, arts plastiques...).

## **SPORT**

La politique sportive doit être menée conjointement par le CE et l'ASADP, chacun dans ses domaines respectifs avec pour objectif de redynamiser la pratique du sport dans notre entreprise.

La création de la carte sports CE est un succès. Nous souhaitons poursuivre cette politique qui permet d'optimiser l'utilisation des installations sportives en répondant aux souhaits des agents.

Face aux adhésions massives des deux sections de musculation, le Secrétariat propose qu'elles bénéficient des mêmes principes pour la pratique de leur activité.

Le challenge inter-services, élément complémentaire des sections du CE et de l'ASADP dans la pratique et la promotion du sport, fait partie des prérogatives du responsable du Service.

Pour le maintien du patrimoine des activités sportives, le Secrétariat propose que les procédures en vigueur pour les travaux dans les restaurants soient calquées sur les mêmes principes.

Afin d'optimiser les installations sportives, des partenariats avec d'autres comités d'entreprise seront recherchés, en tenant compte des créneaux disponibles.

Dans le cadre du plan triennal des investissements sportifs, nous avons défini avec l'ASADP les priorités : la réfection du terrain de football à Orly, la création d'un practice de golf à Roissy et la réfection de celui d'Orly.

Comme les années précédentes, nous rencontrerons l'ASADP et l'ACAP (aéroclub) pour examiner les budgets de fonctionnement.

En ce qui concerne l'aéroclub, le périmètre défini au cours de l'exercice 2005 sera identique pour 2007 ; pour l'ASADP nous mesurerons les efforts consentis depuis 2000.

Le Secrétariat propose d'augmenter de 2 € l'adhésion aux sections sportives selon le même principe retenu pour les Services adulte et culturel.

## **ACCUEIL INFORMATION**

La priorité sera donnée à l'accompagnement de la mise en place du site Internet du Comité d'Entreprise. Une réflexion sera également engagée sur les différents supports écrits, Relais, le magazine du CE, restant notre support privilégié en matière de communication envers les salariés et les retraités.

L'organisation du Service sera l'une des préoccupations du Secrétariat, d'une part, dans la perspective du départ de la responsable; d'autre part, par l'accompagnement de la réalisation du site du Comité d'Entreprise. En ce qui concerne le remplacement du Chef de service nous proposons qu'une période de 5 mois soit retenue pour le transfert et la prise en compte de la culture et du périmètre du Comité d'Entreprise.

La politique des permanences accueil sera poursuivie et développée, l'adhésion croissante aux activités proposée par le Comité d'Entreprise en est l'un des effets. Ces vecteurs de communication seront complémentaires au site Internet et permettront de valoriser l'image du Comité d'Entreprise.

Dans la même perspective la mise en place d'ACL sur tous les points d'accueil permettrait d'effectuer en direct le calcul du quotient familial facilitant ainsi des démarches administratives des salariés.

## **INFORMATIQUE**

En interne, notre politique de rigueur relative à l'harmonisation des logiciels et la rationalisation des serveurs sera poursuivie, ce qui a permis de réduire les coûts de maintenance et d'accroître la fiabilité. Les fruits de cette politique, mise en place depuis 2000, ont commencé à produire leurs pleins effets en 2005.

Le changement de logiciel comptable initialisé pour les activités sociales sera suivi avec une attention particulière. La réflexion engagée sur l'ensemble du process des logiciels comptables, dans le cadre d'un appel d'offre, devra nous conduire à réfléchir sur le choix des prestataires.

Une attention particulière sera portée sur le logiciel de paie ADP/GSI, car depuis la mise en place du système en 2003 de nombreux dysfonctionnements ont été constatés. Une réflexion sera engagée sur le bien fondé de disposer de ligne spécialisée et de poste dédié uniquement au traitement de la paie. Ce choix fait lors de la mise en place pourrait évoluer dans la perspective d'une réduction des coûts.

L'accompagnement de la mise en place du site Internet du Comité d'Entreprise sera suivi par le service. Nous précisons que la réalisation de ce site a été intégrée dans l'évolution de l'architecture du réseau du Comité d'Entreprise.

La poursuite de partenariat avec ACL pour la gestion des activités sociales permettra de finaliser la mise en place d'un fichier commun car nous disposons désormais des moyens techniques pour la rationalisation des systèmes d'information.

Le travail initialisé sur les médiathèques sera poursuivi ; il nous permettra de disposer d'une base de donnée réactualisée (ALOES).

Le Service Informatique aura toujours la responsabilité des achats et des investissements dans le respect de la politique définie par le Secrétariat.

Nous proposons d'effectuer ces évolutions et ces choix dans le cadre d'une politique de développement global de l'informatique. Cette stratégie s'appuie sur "l'open source" qui résulte d'une mise en commun et du partage des compétences informatiques avec une réduction notable des coûts de possession.

Le renforcement technique de l'équipe informatique sera poursuivi sur les bases présentées en 2006, avec la prise en compte des deux projets de CDG : le restaurant du 2A et du bâtiment du 7521.

## **ADMINISTRATION**

Dans la perspective de l'ouverture du restaurant du 2A, un renfort de deux salariés pour la partie administrative a été négocié avec la direction. En collaboration avec les cadres concernés, le Secrétariat devra se positionner quant aux Services à renforcer.

La politique de centralisation des achats et des investissements qui a produit ses effets, restera inchangée.

### **Direction des Ressources Humaines**

La mise en place du nouveau logiciel de paie ADP/GSI depuis janvier 2003, implique une nouvelle répartition des tâches et des responsabilités, de nouveaux modes opératoires pour ce service. Dans la perspective de la renégociation du contrat avec ce prestataire nous nous fixerons l'objectif de réduire le coût unitaire du bulletin paie.

Le Secrétariat propose d'entamer une négociation pour la mise en place du COFA pour les salariés du Comité d'Entreprise.

Formaliser un accord formation pour appliquer les nouvelles dispositions législatives sera également initialisé. Cet accord nous permettrait de mettre en place les contrats de professionnalisation et de souligner l'engagement du CE en terme de formation en proposant le DIF prioritairement sur le temps de travail.

Pour l'ouverture du restaurant de CDG2A le recrutement des salariés devra s'appréhender en amont pour nous permettre d'être opérationnel dès sa mise en service. Veiller à garantir et maintenir l'esprit Comité d'Entreprise devra être notre fil conducteur.

### **Service Comptabilité**

Le Chef de service poursuivra le travail engagé sur la comptabilité client et fournisseur pour les activités sociales, sportives et culturelles du CE.

Le renouvellement progressif des logiciels comptables et l'appropriation par toute l'équipe de ceux-ci, nécessiteront une écoute et une attention particulière de notre part.

La mise en place du budget de fonctionnement nécessite un suivi particulier sur les imputations comptables pour en garantir les affectations légales. Pour répondre à ces obligations et à la charge de travail, un poste sera dédié et sera imputé sur le budget (0,2% de fonctionnement).

### **Contrôle de Gestion**

Le CE est une entreprise de l'économie sociale où le contrôle de gestion doit s'intégrer dans des proportions correspondantes à son environnement économique.

Le contrôle de gestion doit être une aide à la prise de décisions pour les élus et un moyen de déceler des anomalies ou dérives potentielles, permettant une meilleure lisibilité et une plus grande rigueur.

Nous confirmons cette organisation qui a été confiée à la Direction Administrative et Financière qui de part ses responsabilités, est la plus à même d'assurer ces tâches.

Un suivi mensuel de la masse salariale des activités sociales sera poursuivi par la DAF qui dispose de l'outil « suivi masse salariale » ADP/GSI.

Comme les années précédentes, le Secrétariat revalorisera les tranches du quotient familial en fonction de l'augmentation en masse des salaires d'Aéroports de Paris. La participation du Comité d'Entreprise reste inchangée dans toutes les activités concernées par ce calcul.

Le vote de ces orientations fixera le cadre politique et budgétaire aux services du Comité d'Entreprise, aux sections culturelles et sportives et aux associations que nous rencontrerons d'ici mi-octobre pour construire le budget 2007.